



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer**

SEB  
Service Eau et Biodiversité  
Pôle Planification Eau et Biodiversité - Unité Biodiversité

Rennes, le 03/01/2022

**Objet :** Synthèse de la consultation du public-dérogation espèces protégées-Médiathèque Bazouges La Pérouse  
**P.J. :**

### **Note de synthèse de la consultation du public**

En application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le dossier de demande de dérogation et ses pièces annexes ont mis à la consultation sur le « portail internet des services de l'Etat en Ille-et-Vilaine », du **15 au 29 décembre 2021 inclus**.

Les observations éventuelles du public pouvaient être transmises dans les mêmes délais à la DDTM par voie électronique à l'adresse suivante :

[ddtm-especes-protegees@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-especes-protegees@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Aucune observation n'a été formulée.

L'arrêté préfectoral de dérogation a été signé le 3 janvier 2022.

Le Chef du Service Eau et Biodiversité adjoint

Martine PINARD